

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

**AFFECTATIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE RÉGIONALE DU LIVRE ET DE
L'AMÉNAGEMENT CULTUREL EN ÎLE-DE-FRANCE
DEUXIÈME AFFECTATION POUR L'ANNÉE 2020**

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS	3
PROJET DE DÉLIBÉRATION	5
ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION	8
Fiches projet	9

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le rapport propose la deuxième affectation de l'année 2020 au titre des dispositifs d'intervention régionale et d'aménagement culturel sur le livre.

Les opérations proposées relèvent de la politique régionale du livre votée par délibération n° CR 2017-61 du 10 mars 2017 et de la politique régionale d'investissement culturel votée par délibération n° CR 2017-191 du 23 novembre 2017.

En vertu de l'article L1111-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) sur les compétences partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire, en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République, le présent rapport propose d'attribuer un montant de :

- **44 000 € d'autorisations d'engagement**, prélevées sur le chapitre 933 « Culture, sports et loisirs » code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques » programme HP 312-008 (13100801) du budget 2020 correspondant à **3 subventions (fonctionnement)** dont :
 - o 3 aides aux projets des professionnels de la chaîne du livre pour un montant total de 44 000 €
- **32 000 € d'autorisations de programme**, prélevées sur le chapitre 903 « Culture, sports et loisirs » code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques » programme HP 312-015 (13101501) du budget 2020 correspondant à **3 subventions (investissement)** dont :
 - o 3 aides au titre du dispositif d'aide à la librairie indépendante (action 13101501) pour un montant de 32 000 €

Ces opérations vous sont présentées dans les fiches projets annexées à la délibération.

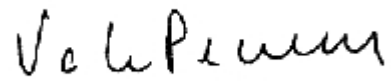
1- QUINZAINE DE LA LIBRAIRIE POUR LES LYCEENS – EDITION 2021

La Quinzaine de la librairie pour les lycéens a pour objectif de permettre aux lycéens de découvrir les librairies et d'y rencontrer la littérature actuelle grâce au dialogue avec un auteur. Chaque année, une cinquantaine de classes rencontre des auteurs dans une cinquantaine de librairies.

Afin de procéder à la commande publique requise pour mettre en œuvre cette action à partir de 2021, il est proposé d'affecter, en section fonctionnement, un montant d'autorisations d'engagement de **68 000 €** disponible sur le chapitre 933 « Culture, sports et loisirs » code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques » programme HP 312-008 (131008) « aide au livre et à la lecture » action (13100801) « aide à la lecture publique et à la création littéraire » du budget 2020.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSE

PROJET DE DÉLIBÉRATION

DU 27 MAI 2020

AFFECTATIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE RÉGIONALE DU LIVRE ET DE L'AMÉNAGEMENT CULTUREL EN ÎLE-DE-FRANCE DEUXIÈME AFFECTATION POUR L'ANNÉE 2020

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le régime d'aide exempté n° SA.42681, relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014 ;

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attribution du Conseil régional à la Commission permanente modifiée par délibération n° CR 2017-162 du 22 septembre 2017 ;

VU la délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France adopté par la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes Franciliens ;

VU la délibération n° CR 2017-51 du 09 mars 2017 relative à l'adoption de la Charte régionale des valeurs de la République et de la Laïcité, modifiée par la délibération n° CP 2017-191 du 17 mai 2017 et par délibération CP 2018-494 du 21 novembre 2018 ;

VU la délibération n° CR 2017-61 du 10 mars 2017 relative à la politique régionale du livre et de la lecture ;

VU la délibération n° CP 2019-530 du 20 novembre 2019 approuvant les conventions-types relatives au programme de résidence d'écrivains et aux aides spécifiques du service livre ;

VU le budget de la Région Ile-de-France pour 2020 ;

VU l'avis de la commission de la culture ;

VU l'avis de la commission des finances ;

VU le rapport n°CP 2020-247 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : SUBVENTIONS AUX ACTEURS DU LIVRE (FONCTIONNEMENT)

Décide de participer, au titre de la politique régionale du livre, au financement des projets détaillés en annexe (fiches projet) à la présente délibération, par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **44 000,00 €** en autorisations d'engagement.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes aux conventions type adoptées par la délibération n° CP 2019-530 du 20 novembre 2019, et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **44 000,00 €**, disponible sur le chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques », programme HP 312-008 (131008) « Aide au livre et à la lecture », action 13100801 « Aide à la lecture publique et à la création littéraire » du budget 2020.

ARTICLE 2 : SUBVENTIONS AU TITRE DES AIDES A LA LIBRAIRIE ET DES STRUCTURES ITINERANTES (INVESTISSEMENT)

Décide de participer, au titre de la politique régionale du livre, au financement du projet détaillé en annexe (fiches projet) à la présente délibération, par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **32 000,00 €** en autorisations de programme.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature de la convention conforme à la convention type adoptée par la délibération n° CP 2017-278 du 05 juillet 2017, et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **32 000,00€** sur le chapitre 903 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques », programme HP 312-015 (131015) « Fonds d'investissement pour la culture », action 13101501 « Fonds d'investissement pour la culture » du budget 2020.

ARTICLE 3 : QUINZAINE DE LA LIBRAIRIE POUR LES LYCÉENS – ÉDITION 2021

Affecte une autorisation d'engagement de **68 000 €** disponible sur le chapitre 933 « Culture, sports et loisirs » code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques » programme HP 312-008 (131008) « aide au livre et à la lecture » action (13100801) « aide à la lecture publique et à la création littéraire » du budget 2020.

ARTICLE 4 : DÉMARRAGE ANTICIPÉ

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions en fonctionnement, à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets en annexe à la délibération, par dérogation à l'article 29, alinéa 3 de l'annexe à la délibération n° CR 3310 du 17 juin 2010 relative au Règlement Budgétaire et Financier, prorogée par la délibération n° CR 0116 du 21 janvier 2016.

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions en investissement, à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets en annexe à la délibération, par dérogation à l'article 17, alinéa 3 de l'annexe à la délibération n° CR 3310 du 17 juin 2010 relative au Règlement Budgétaire et Financier, prorogée par la délibération n° CR 0116 du 21 janvier 2016.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION

Fiches projet

DOSSIER N° 20004298 - LES MOTS ET LES CHOSES - LIVRE 2020

Dispositif : Aide à la librairie indépendante - Investissement (n° 00001029)

Délibération Cadre : CR2017-61 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 903-312-20421-131015-300

Action : 13101501- Fonds d'investissement pour la culture

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la librairie indépendante - Investissement	6 100,00 € HT	49,18 %	3 000,00 €
	Montant total de la subvention		3 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES MOTS ET LES CHOSES M & C

Adresse administrative : 30 RUE DE MEUDON
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Monsieur Benjamin CORNET, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : renforcement du fonds et de travaux d'amélioration de l'aménagement de la librairie

Dates prévisionnelles : 1 avril 2020 - 1 avril 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La date de dépôt est le 15 février 2020. Compte tenu de la date de démarrage du projet et de la nécessité d'engager des dépenses dès le 1er avril, en vertu de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une autorisation à titre exceptionnel et dérogatoire doit être prise afin de verser la subvention.

Description :

Située dans Boulogne sud, proche de l'île Seguin, dans le quartier des anciennes usines Renault, la librairie Les Mots et les choses a ouvert ses portes à Boulogne en 2013 et propose à sa clientèle un assortiment diversifié, avec une dominante littérature et jeunesse.

La librairie travaille régulièrement avec les bibliothèques et les écoles de la ville et met, depuis 2016, en place, un salon du livre jeunesse. Elle organise régulièrement, par ailleurs, des rencontres littéraires.

La librairie est labellisée LIR et est adhérente à Librest et à Paris Librairie.

Dans le prolongement d'un projet de réaménagement de la librairie initié en 2018, la librairie envisage aujourd'hui de renforcer le fonds de la librairie en sciences humaines et bande dessinée et d'acquérir du mobilier afin d'augmenter les mètres linéaires de ces rayons et de changer le poste de réception.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

📍 BOULOGNE-BILLANCOURT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de livres	2 900,00	47,54%
Menuiserie	3 200,00	52,46%
Total	6 100,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	3 100,00	50,82%
Région Ile-de-France	3 000,00	49,18%
Total	6 100,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.42681 (Culture) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par règlement 2017/1084 de la Commission européenne du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période

DOSSIER N° 20004402 - PESCALUNE - LIVRE 2020

Dispositif : Aide à la librairie indépendante - Investissement (n° 00001029)

Délibération Cadre : CR2017-61 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 903-312-20421-131015-300

Action : 13101501- Fonds d'investissement pour la culture

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la librairie indépendante - Investissement	73 000,00 € HT	20,55 %	15 000,00 €
	Montant total de la subvention		15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LIBRAIRIE PESCALUNE

Adresse administrative : 42 RUE DE TOLBIAC
75013 PARIS

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Madame BENEDICTE BRUCKBERGER, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : constitution du fonds et de la réalisation de travaux et achat de mobilier dans le cadre de la reprise

Dates prévisionnelles : 2 mars 2020 - 2 mars 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Compte tenu de la date de la reprise de la librairie et de la nécessité d'engager les dépenses dès le 2 mars 2020, une autorisation à titre exceptionnel et dérogatoire, en vertu de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, doit être prise afin de verser la subvention.

Description :

Créée en 1992 et située dans le 13ème arrondissement, près de nombreux commerces, écoles et entreprises, dans le quartier de la bibliothèque François Mitterrand, la librairie Royaumes fait l'objet d'une reprise. Cette librairie généraliste, d'une superficie de 46m², est bien ancrée dans le quartier et a su constituer une clientèle fidèle. Elle propose actuellement une offre en littérature, polars, beaux livres et jeunesse, ainsi que des cartes postales et petits jouets en complément.

Dans le cadre de la reprise, la librairie prévoit de réaliser des travaux de rénovation en raison de la vétusté des locaux et de renforcer le stock pour présenter un choix de livre plus adapté. Elle envisage de changer la décoration et le mobilier, refaire l'éclairage et mettre en place une nouvelle signalétique, mais aussi de développer l'offre en littérature, notamment en proposant les livres de petits éditeurs, d'étoffer les rayons sciences humaines et bande dessinée et de créer un rayon pratique.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de

cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

📍 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de livres	32 440,00	44,44%
Travaux de rénovation, électricité, peinture	16 900,00	23,15%
Mobilier et store	23 660,00	32,41%
Total	73 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	20 000,00	27,40%
DRAC (S)	10 000,00	13,70%
CNL (S)	8 000,00	10,96%
ADELIC (A)	20 000,00	27,40%
Région Ile-de-France	15 000,00	20,55%
Total	73 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.42681 (Culture) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par règlement 2017/1084 de la Commission européenne du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période

DOSSIER N° 20004430 - LE PAVE DU CANAL - LIVRE 2020

Dispositif : Aide à la librairie indépendante - Investissement (n° 00001029)

Délibération Cadre : CR2017-61 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 903-312-20421-131015-300

Action : 13101501- Fonds d'investissement pour la culture

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la librairie indépendante - Investissement	24 921,00 € HT	56,18 %	14 000,00 €
	Montant total de la subvention		14 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE PAVE DU CANAL
Adresse administrative : 3 BIS QUAI FERNAND POUILLON
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur LAURENT GARIN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : renforcement du fonds et de la pose d'une nouvelle signalétique

Dates prévisionnelles : 27 mai 2020 - 27 mai 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Créée en 1989 sur la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines et implantée sur la ville de Montigny le Bretonneux, la librairie Le Pavé du Canal est une librairie généraliste d'une surface de 750 m², répartie sur deux niveaux, qui propose plus de 80 000 volumes. Elle organise régulièrement des animations, des dédicaces, des débats et des lectures et a la volonté de s'adresser à de nouveaux lecteurs plus jeunes et moins familiers des librairies. La librairie est labellisée LIR.

Suite au réaménagement de la librairie début 2020, la librairie envisage de reprendre la signalétique des rayons afin d'améliorer la lisibilité de l'offre de livres pour les clients et procéder à la pose de vitrophanies sur les vitrines extérieures pour que la librairie soit plus visible depuis la rue. Elle prévoit également de renforcer son fonds littéraire de l'imaginaire et son rayon bande dessinée.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

🕒 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de livres	7 751,00	31,10%
Signalétique intérieure	14 500,00	58,18%
Signalétique extérieure	2 670,00	10,71%
Total	24 921,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	10 921,00	43,82%
Région Ile-de-France	14 000,00	56,18%
Total	24 921,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.42681 (Culture) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par règlement 2017/1084 de la Commission européenne du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période

DOSSIER N° 20002951 - AMICALE DE RAVENSBRUCK ET DES KOMMANDOS - ACTIONS DES GROUPEMENTS - LIVRE 2020

Dispositif : Aide aux projets des professionnels de la chaîne du livre (fonctionnement) (n° 00001030)

Délibération Cadre : CR2017-61 du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300

Action : 13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux projets des professionnels de la chaîne du livre (fonctionnement)	15 405,00 € TTC	25,97 %	4 000,00 €
	Montant total de la subvention		4 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AMICALE DE RAVENSBRUCK ET DES KOMMANDOS
Adresse administrative : 10 RUE LEROUX
75116 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame MARIE JO CHOMBART, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : publication en allemand du livre collectif Les françaises à Ravensbruck

Dates prévisionnelles : 6 janvier 2020 - 6 septembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La date de dépôt du dossier est le 25 novembre 2019. Compte tenu de la date de la publication en mai 2020 et de la nécessité d'engager les dépenses dès le 6 janvier 2020 et en vertu de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une autorisation à titre exceptionnel et dérogatoire doit être prise afin de verser la subvention.

Description :

L'Amicale de Ravensbrück prévoit de publier en allemand le livre collectif "Les Françaises à Ravensbruck", initialement publié aux éditions Gallimard, dans le cadre du 75ème anniversaire de la libération des camps nazis.

"Ce livre est le témoignage collectif qui réunit pour la première fois les signatures d'anciennes déportées de toutes tendances. Il présente une documentation et un ensemble de témoignages qui donnent une vision aussi complète et exacte que possible de la déportation des femmes. Si les faits sont déjà bouleversants par eux-mêmes, la manière dont ils sont perçus et ressentis par celles qui les ont vécus frappe encore davantage."

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

📍 DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Traduction	9 425,00	61,18%
Droits de cession	2 980,00	19,34%
Impression	3 000,00	19,47%
Total	15 405,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ambassade d'Allemagne (S)	3 000,00	19,47%
Dons	3 405,00	22,10%
Ville de Paris (A)	5 000,00	32,46%
Région Ile-de-France	4 000,00	25,97%
Total	15 405,00	100,00%

DOSSIER N° 20002961 - EDITIONS DE PARIS - PROJETS EDITORIAUX EXCEPTIONNELS - LIVRE 2020

Dispositif : Aide aux projets des professionnels de la chaîne du livre (fonctionnement) (n° 00001030)

Délibération Cadre : CR2017-61 du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300

Action : 13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux projets des professionnels de la chaîne du livre (fonctionnement)	25 100,00 € HT	39,84 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES EDITIONS DE PARIS

Adresse administrative : 54 RUE DES SAINTS-PERES
75007 PARIS 07

Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée

Représentant : Madame ROSELYNE CHALEIL

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : publication du tome 2 du Dictionnaire biographique des protestants français de 1787 à nos jours - tome 2

Dates prévisionnelles : 1 février 2020 - 1 février 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La date de dépôt du dossier est le 7 janvier 2020. Compte tenu de la date de la publication en mai 2020 et de la nécessité d'engager les dépenses dès le mois de février 2020 et en vertu de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une autorisation à titre exceptionnel et dérogatoire doit être prise afin de verser la subvention.

Description :

Les éditions de Paris publient des ouvrages sur l'histoire, les mémoires, la littérature, le protestantisme, des beaux Livres, des essais et documents, etc. Créée en 1984, avec un rythme de publication de 15-20 titres par an, la maison d'édition compte 500 titres à son catalogue.

Aujourd'hui, les éditions de Paris envisagent de publier le tome 2 du Dictionnaire biographique des protestants français de 1787 à nos jours" de Patrick Cabanel et André Encrevé dans la collection Bibliothèque Protestante.

Allant de la fin des persécutions (marquée par l'édit de Tolérance de 1787) à nos jours, ce volume prend en compte l'ensemble des secteurs de la société à travers un inventaire de ce que les protestants ont apporté à la France, des pasteurs aux banquiers, des industriels aux scientifiques, des peintres aux

cinéastes, des artistes aux écrivains, etc. Ce dictionnaire réunira 4 volumes.

Patrick Cabanel et André Encrevé sont deux des principaux historiens du protestantisme en France, membre du comité de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français. Le premier, auteur entre autres d'une « Histoire des protestants en France du 16ème au 19ème siècle » publié chez Fayard, est professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Toulouse ; le second, auteur de « L'expérience et la foi, pensée et vie religieuse des Huguenots au 19ème siècle chez Labor et Fides, est professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Paris Est Créteil. Ils ont réuni autour d'eux 120 contributeurs.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

📍 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de fournitures d'activités et de bureau	330,00	1,31%
Services externes (location, assurance, salons, droits d'auteurs, imprimeur, maquettiste, graphiste)	21 350,00	85,06%
Autres services externes (diffusion, distribution, frais postaux, honoraires, déplacements)	2 180,00	8,69%
Frais de personnel	1 240,00	4,94%
Total	25 100,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ventes de livres	10 600,00	42,23%
Fondations	4 500,00	17,93%
Région Ile-de-France	10 000,00	39,84%
Total	25 100,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.42681 (Culture) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par règlement 2017/1084 de la Commission européenne du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période

DOSSIER N° 20006551 - CPLJ - POUSSALIRE - LIVRE 2020

Dispositif : Aide aux projets des professionnels de la chaîne du livre (fonctionnement) (n° 00001030)

Délibération Cadre : CR2017-61 du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300

Action : 13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux projets des professionnels de la chaîne du livre (fonctionnement)	60 000,00 € HT	50,00 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CPLJ 93 CTRE PROMO LIVRE JEUNESSE
SEINE SAINT-DENIS
Adresse administrative : 3 RUE FRAN OIS DEBERGUE
93100 MONTREUIL
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame RAMONA BADESCU, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : mise en oeuvre de l'action Poussalire durant le mois de juillet 2020

Dates prévisionnelles : 1 avril 2020 - 31 juillet 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation de l'action implique la réalisation de dépenses en amont. Il est donc demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, au titre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Dans le cadre de l'opération "Partir en livre", le Centre de promotion du livre de jeunesse (CLPJ) met en oeuvre une action innovante en matière d'accès à la lecture.

Il s'agit d'animations mobiles, déployées dans des îles de loisirs et un parc franciliens, et qui s'appuient sur l'utilisation de deux véhicules :

- un cyclo-taxi, pouvant accueillir plusieurs personnes, et équipé de casques permettant d'écouter des lectures audios.
- une bibliothèque hors-les-murs nomade, avec des comédiens proposant des lectures individuelles et collectives.

A chaque fois, des lectures sont proposées, enregistrées ou en direct. Elles sont issues d'une sélection de nouveautés en littérature jeunesse, réalisée par le CPLJ, avec une attention particulière portée à la petite édition et l'édition francilienne. Les lectures enregistrées sont par ailleurs disponibles en podcast sur le

site du CPLJ et des partenaires de l'action.

Cette action va se déployer au mois de juillet, dans les îles de loisirs de Cergy-Pontoise, (95) St-Quentin-en-Yvelines (78), Port aux cerises (91) et Vaires-Torcy (77), et le parc départemental Georges Valbon (93), à raison d'une semaine par site. L'animation est intégrée au programme des villages d'été des îles de loisirs. Elle se développe en lien avec des partenaires locaux.

En 2019, l'action avait touché 1 720 bénéficiaires directs (familles, groupes, centres de loisirs) et sensibilisé plus de 20 800 personnes.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- 🕒 TORCY
- 🕒 VAIRES-SUR-MARNE
- 🕒 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
- 🕒 TRAPPES
- 🕒 DRAVEIL
- 🕒 LA COURNEUVE
- 🕒 CERGY
- 🕒 GARGES-LES-GONESSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de fournitures et petit équipement	5 000,00	8,33%
Services extérieurs (location, documentation, sous-traitance...)	17 300,00	28,83%
Autres services extérieurs (rémunération d'intermédiaires, honoraires, déplacements, missoins, autres)	4 400,00	7,33%
Charges de personnel (rémunération et charges)	33 300,00	55,50%
Total	60 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention du CNL (S)	20 000,00	33,33%
Subvention de la Région IdF	30 000,00	50,00%
Subvention Conseil départemental (S)	10 000,00	16,67%
Total	60 000,00	100,00%